

DECISION CA051-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

■ **Objet de la décision**

Demandes de déclassement de la Direction du développement du numérique

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les demandes de déclassement et de destruction de la Direction du développement et du numérique: matériels informatiques de plus de 5 ans
2. d'approuver les demandes de déclassement et de destruction de la Direction du développement et du numérique: matériels informatiques de plus de 10 ans

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 09 septembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers



Pour le président
Et par délégation

Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **11 septembre 2014**

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
	DSI				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)
4 commutateurs Avaya C364T	> 10 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 commutateur Avaya C363T	> 10 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur 1U HP Proliant DL360	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 console KVM	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur 1U express 5800/120 RD	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur Dell poweredge 1950	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur Dell poweredge R610	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
2 commutateurs X250-48p	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 commutateur X450a-24t	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
3 commutateurs X250-48t	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP série CZ180800N9	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP ML350	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur tour HP ML 350	> 5 ans	Hors Service	à détruire	à détruire	
1 serveur AIX Bull n° XDU-6F1-7851A	> 10 ans	Hors service	à détruire	à détruire	